

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone R2-125
USAGES AUTORISÉS*	
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR	
R1 Activité récréative à faible impact	
R3 Activité récréative extensive	
GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION	
F3 Conservation du milieu naturel	

USAGES PARTICULIERS
Spécifiquement permis
Salle de réception ou lieu de rassemblement de la classe d'usages "C6 - Loisirs et divertissement"
Usages de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique" ou "C4 - Restaurant et traiteur" additionnel à un usage du groupe d'usages "R - Récréation d'extérieur"
Centre d'interprétation, musée ou salle d'exposition (7119) de la classe d'usages "P3 - Services religieux, culturel et patrimonial"
Spécifiquement interdit

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	3 étages et 19 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
Site patrimonial	Site de la Chute Montmorency	
Contrainte naturelle	Forte pente et secteur à risque de mouvement de terrain - Étude géotechnique obligatoire pour tout travaux conformément aux sections 4 et 5 du chapitre 14.	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone R2-125